



## RELEVÉ DE DÉCISION

Date de la réunion : 23 octobre 2019

Durée : de 14H à 18h

Présidée par Caroline Gardette, cheffe du service des ressources humaines, représentante de la secrétaire générale du ministère

### Point de l'ordre du jour :

- Présentation du règlement intérieur de la CGPRH
- Présentation de la méthodologie de la gestion anticipée des emplois et des compétences
- Questions diverses

### RAPPEL DU CONTEXTE :

---

En 2019, le ministre a affirmé l'intérêt de la mise en place d'une GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences) au ministère de la culture.

La GAEC (gestion anticipée des emplois et des compétences) est sa traduction à un horizon de 5 ans.

Il s'agit d'un outil d'aide à la décision en matière de gestion de ressources humaines pour éclairer les décisions en matière de recrutements, de mobilité et de formation, en s'adaptant aux évolutions des compétences et des métiers. Elle doit contribuer à donner une visibilité et à améliorer les parcours professionnels des agents.

En pratique, le projet a débuté le 14 mars 2019, sur la filière patrimoine, en DRAC.

Il s'agit de mettre en place une méthode généralisable à l'ensemble du ministère.

La réunion a pour but de recueillir les avis et propositions des OS.

Des questions et des inquiétudes sont apparues et des actions sont mises en place pour y répondre.

## **1.- POINTS ÉVOQUÉS ET PRINCIPAUX QUESTIONNEMENTS, REMARQUES OU DEMANDES FORMULÉS AU COURS DE LA RÉUNION PAR LES PARTICIPANTS (IDENTIFIER LES PARTICIPANTS PAR LE NOM DE L'ORGANISATION SYNDICALE)**

---

- retenir la version du CT du 31 mars 17 comme règlement intérieur (FSU)
- Annexer au règlement intérieur la décision désignant les membres de la commission (CFDT)
- Clarifier l'objectif et la méthode GAEC (CGT, FSU, CFDT)
- Pouvoir amender la méthode GAEC (CGT)
- Inscrire la méthodologie GAEC et le plan d'action dans le calendrier du dialogue social (CGT)
- Inquiétude sur l'absence de référence à la notion de corps dans la méthode GAEC (CGT)
- Inquiétude sur l'intitulé « expert » dans le tableau descriptif des emplois de la GAEC (CGT)
- Élément pratique d'organisation de la CGPRH : disposer d'une édition papier des documents liés à la CGPRH (CGT)
- Élément pratique de la GAEC : disposer d'un espace de travail dématérialisé partagé

## **2.- POINTS D'ACCORD OU DE CONVERGENCE**

---

- Adoption du règlement intérieur dans sa version du CT du 31 mars 17 avec les amendements suivants : article 3 : 2 réunions se tiendront au minimum par an, plus des RV thématiques. Article 13 : rédaction d'un relevé de décision
- Les décisions instituant la CGPRH et portant nomination des membres sont annexées au règlement intérieur.
- Des réunions de travail seront organisées pour clarifier les objectifs et la méthode, et pour étudier des amendements à cette méthode
- Le plan d'action de la GAEC sera soumis aux instances du dialogue social
- Le calendrier prévisionnel des concours sera transmis aux représentants du personnel
- Éléments pratiques d'organisation : mise en place d'un espace collaboratif sur sémaphore ; édition à la demande des représentants du personnel d'un exemplaire papier des documents liés à la CGPRH, disponible à l'accueil des Bons-Enfants

## **3.- POINTS DE DÉSACCORD OU DE DIVERGENCE**

- inquiétude sur l'intitulé « experts »
- Inquiétude sur l'absence de référence à la notion de corps dans la méthode GAEC

Tableau du suivi des actions

objet	Réalisé date	À programmer	observations
Méthodes et plans d'action :  - prochaine CGPRH  - CTAC  - CTM		Fin 2019 / 2020  2020  2020	
Diffusion du calendrier prévisionnel des concours 2020	Avec le relevé de décision de la CGPRH du 23-10-19.		
Mise à disposition des documents sur l'espace collaboratif		décembre 2019	
Modification du règlement intérieur	Adoption du RI dans sa version du 31 mars 2017, avec les amendements suivants :  - article 3 : 2 réunions au minimum se tiendront par an, plus des réunions thématiques.  - article 13 : rédaction d'un relevé de décision.  Avec le relevé de décision de la CGPRH du 23-10-19		
Annexer au règlement intérieur la décision instituant la CGPRH et la décision portant nomination des membres	Les 2 décisions sont annexées au règlement intérieur.		
Mise à disposition d'une édition papier des documents liés à la CGPRH	Édition à la demande des représentants du personnel d'un exemplaire papier des documents, disponible à l'accueil des Bons Enfants		
Mise en place de réunions de travail sur les objectifs et la méthode Gaec	Réunions prévues le 27 novembre et le 17 décembre 2019		